

Action de l'inspection

Bilan et perspectives

Commission de suivi de site (CSS) STORENGY – St Illiers la Ville

Pascal LAMBRECHT

DRIEE / Unité départementale des Yvelines

1^{er} février 2021



STORENGY

- Situation administrative et suivi
- Action de l'inspection des installations classées en 2020
- Perspectives 2021



Situation administrative et le suivi

- **Site SEVESO Seuil HAUT (SEVESO III)**
 - **Arrêté d'autorisation du 2 février 2010 réglementant l'exploitation du site**
-
- **Classement des installations suite à l'évolution de la nomenclature**
 - **Rubrique 4718 (AS) : le stockage de gaz => relève de la législation ICPE**
 - **rubrique 2910 (A) (installations de combustion)**
 - **rubrique 4331 (E) (liquides inflammables)**

Risques accidentels

- Arrêté du 19/05/17 actant la révision de l'EDD et renforçant certaines prescriptions
 - => moyens de protection incendie particuliers (suppression FM200)
 - => programme de forage ou d'intervention sur les puits
 - => fermeture des puits
 - => dispositions environnementales

Modifications

Pas de modifications des installations en 2020 des installations de St Illiers-la-Ville



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

1/2 : Action de l'inspection IC

- **Inspection documentaire en avril 2020 pendant le confinement (ICPE)**
 - Thèmes abordés :
 - le plan de continuité de l'activité
 - le planning des opérations / chantier avec les dates prévisionnelles et les reports
 - les derniers rapports de contrôle réglementaire ou de vérification préventive des moyens de détection et d'extinction liés à l'incendie

Aucune non-conformité constatée.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

1/2 Action de l'inspection IC

- **Inspection du 1^{er} juillet 2020 (ICPE)**

Thèmes abordés :

- le suivi des non-conformités et remarques relevées lors des inspections précédentes (2019) ;
- les mesures prises sur certaines zones de dépotage de liquides inflammables
- les travaux réalisés suite au dossier de modification (2019) pour la gestion des eaux pluviales.

Quatre (4) observations ont été relevées à l'issue de l'inspection.

Observations :

- traiter les non-conformités relevées dans les rapports de contrôle, dans les délais les plus brefs, sans faire de report d'une année sur l'autre ;
- transmettre le prochain rapport de contrôle des installations électriques (2020) dès réception avec les dates de mises en conformités en cas de non-conformité relevée.
- réaliser les travaux de réparation (trou) sur le bassin d'incendie dans les délais les plus brefs et avant la fin d'année 2020 ;
- informer l'inspection de la reprise de la situation normale .

Par courrier du 17/11/20, l'exploitant a répondu aux demandes de l'inspection et précise que le bassin d'incendie est disponible en totalité depuis le 30/10/20 (fin des travaux de réparation du trou).



Action de l'inspection IC

- **Inspection inopinée AIR**

Thème abordé :

Contrôles par un laboratoire agréé des rejets atmosphériques sur les unités de régénération (3 installations) du site.

Suite à l'intervention du « Bureau Veritas » (accréditation COFRAC) du 2 au 6 novembre 2020 , le rapport de contrôle ne mentionne aucun dépassement des valeurs seuils en sortie des installations.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Perspectives 2021

- Inspection du site (ICPE et ESP)
- Observation d'un exercice POI (programmé par l'exploitant ou déclenchement inopiné par l'inspection: en heures ouvrables ou hors heures ouvrables)
- Contrôles des ICPE dans un rayon de 100 mètres autour des installations SEVESO (Action nationale 2021/2022).
- Instruction des dossiers de modifications ?



Merci de votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE